

LA FEDERATION



SOMMAIRE:

➤ LA FFESSM

- Historique

- Organisation

- La licence

➤ La Réglementation

- Règlement interne

- Règlement spécifique à l'apnée

➤ Les Associations

La fédération:

➤ Historique:

- **1935:** Création vers Marseille du premier club de chasse sous marine.
- **1948:** Création de la fédération de pêche à la nage et d'études sous-marine.
- **1955:** Pour la première fois le terme Fédération d'Etude et de Sport Sous Marin est validé et employé.
- **1959:** Création de la Confédération Mondiale des Activités Subaquatique.
- **1988:** Apparition au ciné du GRAND BLEU

La fédération:

- **1991**: Création de la commission pêche sous marine et plongée en apnée: première reconnaissance de notre discipline mais uniquement pour une pratique loisir et à faible profondeur.
- **1992**: Création de l'AIDA: pour une reconnaissance des records et pour la compétition
- **2003**: Premières compétitions FFESSM en bassin
- **2004**: Séparation de la pêche et de l'apnée: début de la refonte de l'activité

La fédération:

- **2007**: Mise en place de la refonte et création du MFA, du RIFAA, du carnet d'apnée(mais encore facultatif), amélioration du règlement de la compétition
- **2012**: Modification du code du sport et apparition dedans de l'apnée
- **2013**: Dernière refonte du MFA et arrivée de la compétition en milieu naturel avec le poids constant et nouvelle élection du comité directeur et des responsables des commissions

Organisation:

- La fédération est une association loi 1901 donc:
 - A but non lucratif
 - Objet : développer sur un plan sportif, artistique, culturel ou scientifique, la connaissance, l'étude et la protection du monde et du patrimoine subaquatique.
 - Agrée et délégataire du Ministère des sports pour les activités subaquatiques.
 - Rôles: Favoriser et développer l'accès à toutes les activités et les sports subaquatiques. L'enseignement du secourisme fédéral.
 - Devoirs: Respect de la déontologie du CNOSF et appliquer le code du sport

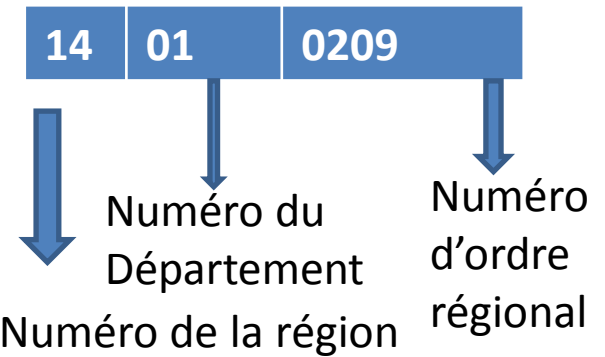
Organisation:

- Environ 150 000 Licenciés dont 6000 cadres sur 2500 clubs et SCA.
- Environ 60000 brevets et qualifications/an
- Organisation en organes déconcentrés
 - 13 comités régionaux et 90 CODEP.

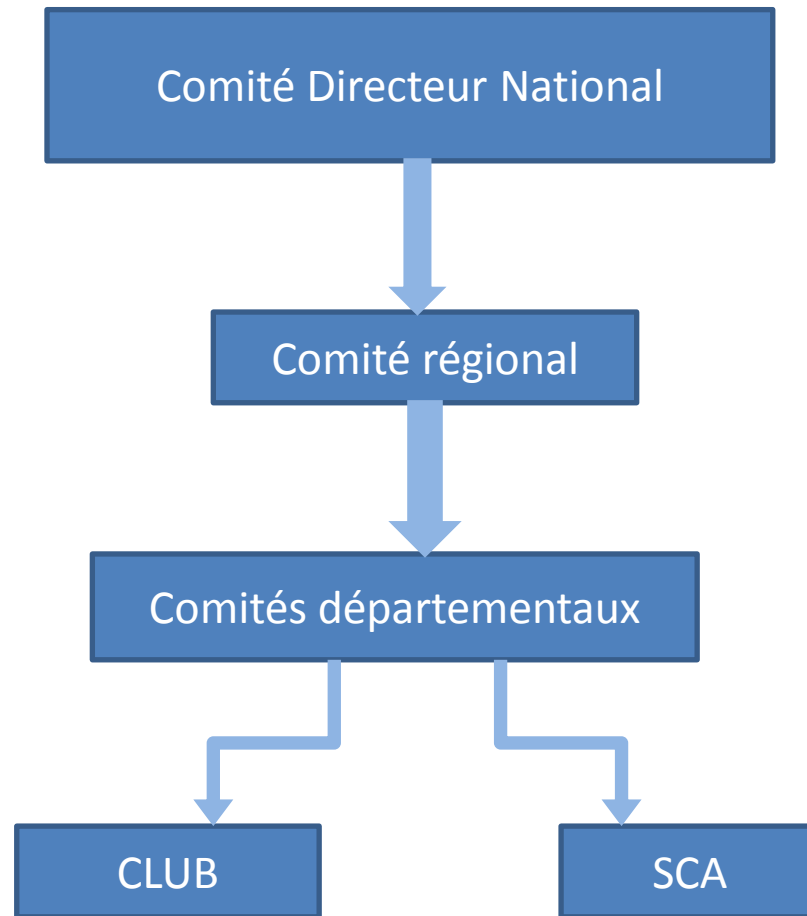
Organisation:



Exemple de Numéro de club:



Organisation:



Organisation:



TOUS LES 4 ANS:



Organisation:

- Le CDN:
 - 20 membres: dont le bureau composé de 10 membres : 1 président,1 président-adjoint,4 vice-présidents,1 secrétaire général,1 secrétaire général adjoint,1 trésorier principal et 1 Adjoint
 - Se rajoutent 8 conseillers, 1 médecin et 1 représentant des SCA.

Organisation:

- Différents conseils:
 - Le conseil des sages
 - Le conseil des OD
 - Le conseil des SCA
- Différents bureaux:
 - Le bureau des Juges et Arbitres
 - Le bureau des manifestations
 - Le bureau de surveillance des opérations électorales
 - Le bureau des clubs corporatifs
 - Le bureau des médailles
 - Le bureau des archives historiques fédérales
- Le Médecin Fédéral National
- Le Directeur Technique National

Organisation:

- **14 Commissions:**

- **8 sportives**

- La commission Technique
 - La commission Apnée
 - La commission Nage en eaux vives
 - La commission Nage avec palmes(Discipline olympique)
 - La commission Hockey Subaquatique
 - La commission Tir sur cible
 - La commission Pêche sous marine
 - La commission Orientation subaquatique

Organisation:

– 4 Culturelles:

- La commission Audiovisuelle
- La commission Archéologique subaquatique
- La commission Biologie et Environnement
- La commission plongée souterraine

– La commission Médicale et de Prévention

– La commission Juridique

Communication:

- La fédération utilise plusieurs outils:
 - La revue bimensuelle subaqua
 - Le site Internet: <http://www.ffesm.fr>
 - Le site DORIS(Données d'Observation pour la Reconnaissance et l'Identification de la faune et la flore Subaquatique): doris.ffesm.fr
 - Salons, Point rand' eau, Publications, etc.....
 - Les Bases Fédérales

La Commission Nationale Apnée

- La plus récente (depuis quand?)
- Tenue par Olivia FRICKER-PONCHE
- Elle gère toutes les activités liées à l'apnée que ce soit de loisir ou de compétition: MFA, Règlement des compétitions
- Elle organise les formations nationales: MEF2, JFA2 et les compétitions nationales ainsi que les préparations de haut niveau pour l'équipe de France
- Un site Internet: apnee.ffessm.fr

La Licence fédérale:



- Elle sert à marquer son appartenance à la fédération.
- Elle est obligatoire pour participer à toutes les pratiques quelque soit les commissions, pour passer les niveaux et pouvoir participer aux élections.
- Elle est unique et valable du 15 Septembre au 31 Décembre de l'année suivante sauf pour la compétition où là elle est valable du 15 Septembre au 14 Septembre.
- Elle procure une assurance en RC et des tarifs réduits pour les assurances complémentaires
- Elle équivaut au permis de chasse SM pour les majeurs.
- 2 tarifs pour les 8-16ans et pour les plus de 16 ans

La réglementation interne

- Le règlement intérieur:
 - Complète les statuts et peut être spécifique à chaque commission.
 - Précise le fonctionnement des organismes déconcentrés.
- Le règlement disciplinaire:
 - Définit les organes et les procédures disciplinaires.
 - Définit les sanctions et les répertorie.
 - Concerne les licenciés et les structures.
- Le règlement des compétitions:
 - Propre à chaque commission.
- Le règlement médical
 - Définit le fonctionnement de la commission.
 - Donne les règles de surveillance des personnes et des compétitions.
- Le règlement financier:
 - Assurent la gestion et la transparence des finances fédérales.
 - Donne les règles de dépenses, de comptabilités.

Le règlement intérieur:

Pour la CNA:

- Dans le code du sport: Les moyens de sécurité et d'hygiène sont définis et légiférés
- Le MFA et d'autres préconisations sont clairement édités et servent de référence
- De même le règlement des compétitions régit celles-ci